



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

jeunesse et sports : budget

Question écrite n° 13537

Texte de la question

M. Dominique Caillaud attire l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur le souhait exprimé par de nombreuses associations sportives, de voir le montant du prochain budget de son ministère augmenter sensiblement. Le sport, outil éducatif et composante de la culture de notre temps, représente un élément de développement du lien social et, partant, un véritable rempart contre les phénomènes d'exclusion. Un budget des sports en augmentation constituerait un signe fort et indispensable, envoyé au 170 000 associations qui assurent le maillage du territoire national, et au million de bénévoles qui, faute de moyens financiers et d'infrastructures suffisants, rencontrent de graves difficultés dans le cadre d'une activité sociale et économique de proximité indispensable à notre pays. Aussi, il lui demande de lui faire connaître ses intentions, afin qu'à travers ce futur budget soit définie, dans notre pays, une réelle politique de développement des activités physiques et sportives à la hauteur des besoins exprimés.

Texte de la réponse

Le budget 1999 du ministère de la jeunesse et des sports actuellement en préparation, premier budget pleinement assumé par ce gouvernement, entend traduire les priorités données par celui-ci à la lutte contre l'exclusion et à l'amélioration de la vie quotidienne de tous les citoyens, au développement culturel et sportif, à la démocratisation et à l'accès aux droits des jeunes. La politique sportive du ministère, après la Coupe du monde de football, se traduira par l'appui à la création d'emplois sportifs, par le renforcement de l'accessibilité des jeunes au sports, par le soutien aux bénévoles ainsi que par la relance du programme de rénovation du patrimoine sportif en collaboration avec les collectivités locales. Plus précisément l'accessibilité des jeunes aux activités physiques et sportives sera facilitée par la création d'aides financières telles que le « coupon-sport » et par le développement de contrats locaux à vocation éducative et sociale ; la lutte contre le dopage sera accrue par des moyens budgétaires renforcés. De même, une action volontariste de développement de la pratique sportive féminine sera conduite spécifiquement, au sein d'un programme plus large d'appui aux clubs locaux et aux bénévoles. Le niveau atteint par le budget du ministère de la jeunesse et des sports est, dans cette perspective, effectivement décisif. Au moment où l'Assemblée, après le Sénat qui l'a adoptée à l'unanimité, s'apprête à débattre de la loi sur la protection de la santé des sportifs, où se prépare une nouvelle loi sur le sport, le ministère de la jeunesse et des sports doit disposer des moyens humains et financiers nécessaires pour développer de façon significative les activités physiques et sportives et les actions éducatives menées par les associations et les collectivités. Maîtriser le pouvoir de l'argent, lutter contre le dopage et toutes les pratiques portant atteinte à la dignité humaine, favoriser la transparence et la démocratie dans le mouvement sportif, appellent une capacité renforcée d'expertise et d'évaluation des pouvoirs publics, en particulier au bénéfice des bénévoles qui font vivre de très nombreuses associations sportives et d'éducation populaire à but non lucratif. Tout en animant la réflexion sur l'avenir et le développement du bénévolat, la ministre de la jeunesse et des sports entend renforcer les actions d'appui et de formation en direction des bénévoles, contribuer à l'amélioration des réglementations encadrant leurs activités et oeuvrer à une gestion plus transparente et plus efficace du Fonds national de développement de la vie associative.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Caillaud](#)

Circonscription : Vendée (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13537

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 1998, page 2328

Réponse publiée le : 20 juillet 1998, page 4019